

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 264
31 janvier 2017**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-soixante quatrième (264^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 31 janvier 2017, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

Note : la 264^e séance a lieu à cette date à la suite du report de celle prévue initialement le 24 janvier 2017 (en raison des conditions climatiques).

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
Mme Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(M)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
Mme Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Initiales
du président

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Monsieur le président, Jean-François Houle, rappelle qu'en vertu de l'entrée en vigueur de certaines dispositions du Projet de loi 105, les commissaires-parents ont désormais droit de vote.

Note : Assermentée le 10 janvier 2017 devant la directrice générale, la commissaire-parent EHDAA, **Mme Marie-Claude Champagne**, prend part à sa première séance ordinaire du conseil. Le texte d'assermentation portant sa signature et celle de la directrice générale sera consigné dans le registre contenant le présent procès-verbal.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 20 décembre 2016 (No 263)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 20 décembre 2016 (No 263)
6. Projet d'école alternative (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Octroi de contrat - École Jeanne-Mance - Système chauffage phase II (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
8. Nomination d'un président d'élection (**Direction générale – Dossier de décision**)
9. Rapport d'appréciation de l'évolution de la situation financière au 31 décembre 2016 (**Service des ressources financières – Dossier d'information**)
10. Liste des chèques émis (**Mme Lyne Bélanger**)
11. Période réservée au comité de parents
12. Période réservée au président
13. Période réservée à la direction générale
14. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2310/2017

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Mesdames Murielle Boron et Caroline Auclair s'enquière de l'évolution du projet d'école alternative. Le sujet est à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil prendra position sur le projet.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2016 (NO 263)

RÉSOLUTION CC : 2311/2017

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Lyne Bélanger, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 20 décembre 2016 (No 263).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2016 (NO 263)

RÉSOLUTION CC : 2312/2017

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Julie Bourassa, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 20 décembre 2016 (No 263).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. PROJET D'ÉCOLE ALTERNATIVE (Direction générale – Dossier de décision)

Un groupe de parents souhaite la présence d'une école alternative à la Commission scolaire des Chênes. Certains organismes, dont le comité de parents, ont d'ailleurs manifesté leur appui à ce projet.

Le manque d'espace constitue une difficulté importante et pourrait créer un obstacle à la mise en place de ce projet. Si quelques locaux sont actuellement disponibles ici et là dans les écoles primaires, les projections de clientèles obligent la commission scolaire à anticiper des défis organisationnels majeurs pour les années à venir.

Aussi, il importe de considérer ce projet en tenant compte d'une vision globale de la répartition de la clientèle scolaire sur l'ensemble du territoire (*territoires pédagogiques*). Le projet revêt un intérêt. Cependant, une analyse des impacts s'impose afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée.

RÉSOLUTION CC : 2313/2017

CONSIDÉRANT qu'un groupe de parents a sollicité le conseil des commissaires dans le but de voir établir un programme d'école alternative au primaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que ce programme répondrait au besoin d'un certain nombre de parents;

SUITE PAGE 4

Initiales
du président

CONSIDÉRANT que ce programme est offert dans plusieurs autres commissions scolaires et que les résultats obtenus par les élèves qui en font partie semblent au moins équivalents à ceux obtenus par les autres élèves de ces mêmes commissions scolaires (*analyse fragmentaire compte tenu du peu de données disponibles*);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a le souci d'offrir une variété de programmes pour répondre le plus possible aux différents besoins des élèves;

CONSIDÉRANT que les projections de clientèle ministérielles pour les prochaines années permettent à la commission scolaire d'anticiper des difficultés importantes en termes d'espace;

CONSIDÉRANT que ces projections sont souvent en deçà des données réelles constatées au 30 septembre de chaque année scolaire;

CONSIDÉRANT que pour mettre en place un programme d'école alternative, il est fort souhaitable de trouver un endroit qui en permette la viabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation de tenir compte de la *Loi sur l'instruction publique* dans la mise en place d'une école à vocation particulière et de tenir compte notamment des articles 239 et 240;

CONSIDÉRANT qu'il est important qu'un tel projet puisse trouver un milieu favorable à son implantation;

CONSIDÉRANT que de façon prévisible, l'implantation d'un tel projet augmenterait le nombre de locaux classes nécessaires à l'organisation scolaire, et ce, pour une même clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la commission scolaire d'avoir une vision globale de son organisation et d'assurer la plus grande stabilité possible à l'ensemble des élèves de son territoire;

CONSIDÉRANT que les élèves de ce nouveau programme proviendraient de l'ensemble du territoire de la commission scolaire et que pour cette raison, les incidences sur l'organisation du transport doivent être étudiées;

CONSIDÉRANT la politique d'inscription et l'obligation légale de la commission scolaire de mener une consultation auprès de certains groupes avant d'y apporter tout amendement.

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Marc Bergeron :

- de reconnaître que le projet d'une école alternative pourrait constituer une voie d'apprentissage intéressante à proposer aux élèves du primaire, sous réserve d'être en mesure de dégager les espaces disponibles à compter de l'année scolaire 2018-2019;
- d'affirmer qu'indépendamment de la nécessité de l'engagement des parents des élèves qui fréquenteraient ce nouveau programme, il appartient aux services éducatifs de la commission scolaire d'assurer le leadership de ce projet;
- de donner mandat à la direction générale de procéder à l'analyse des espaces disponibles dans les établissements du primaire à moyen et à long terme, et ce, dans une perspective globale. Une analyse des impacts de l'intégration d'un tel projet est aussi demandée.

TROIS AMENDEMENTS AU PROJET DE PROPOSITION PRINCIPALE SONT PROPOSÉS :

PREMIER AMENDEMENT :

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Manon Rivard, de modifier le paragraphe suivant :

- de reconnaître que le projet d'une école alternative pourrait constituer une voie d'apprentissage intéressante à proposer aux élèves du primaire, sous réserve d'être en mesure de dégager les espaces disponibles à compter de l'année scolaire 2018-2019;

Ce paragraphe serait ainsi libellé :

- de reconnaître que le projet d'une école alternative constitue une voie d'apprentissage intéressante à proposer aux élèves du primaire, sous réserve d'être en mesure de dégager les espaces disponibles à compter de l'année scolaire 2018-2019;

**La proposition d'amendement est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

DEUXIÈME AMENDEMENT :

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne, de modifier le paragraphe suivant :

- de donner mandat à la direction générale de procéder à l'analyse des espaces disponibles dans les établissements du primaire à moyen et à long terme, et ce, dans une perspective globale. Une analyse des impacts de l'intégration d'un tel projet est aussi demandée.

Ce paragraphe serait ainsi libellé :

- de donner mandat à la direction générale de procéder à l'analyse des espaces disponibles dans les établissements du primaire à moyen et à long terme, et ce, dans une perspective globale. Une analyse d'hypothèses possibles et des impacts de l'intégration d'un tel projet sont aussi demandés.

**La proposition d'amendement est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

TROISIÈME AMENDEMENT :

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Manon Rivard, d'ajouter le paragraphe suivant, ainsi libellé :

- de revenir en conseil des commissaires aux fins d'une décision à la lumière des éléments d'analyse requis.

**La proposition d'amendement est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

SUITE, PAGE 6

LA PROPOSITION PRINCIPALE SE LIRA DONC COMME SUIT :

RÉSOLUTION CC : 2313/2017

CONSIDÉRANT qu'un groupe de parents a sollicité le conseil des commissaires dans le but de voir établir un programme d'école alternative au primaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que ce programme répondrait au besoin d'un certain nombre de parents;

CONSIDÉRANT que ce programme est offert dans plusieurs autres commissions scolaires et que les résultats obtenus par les élèves qui en font partie semblent au moins équivalents à ceux obtenus par les autres élèves de ces mêmes commissions scolaires (*analyse fragmentaire compte tenu du peu de données disponibles*);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a le souci d'offrir une variété de programmes pour répondre le plus possible aux différents besoins des élèves;

CONSIDÉRANT que les projections de clientèle ministérielles pour les prochaines années permettent à la commission scolaire d'anticiper des difficultés importantes en termes d'espace;

CONSIDÉRANT que ces projections sont souvent en deçà des données réelles constatées au 30 septembre de chaque année scolaire;

CONSIDÉRANT que pour mettre en place un programme d'école alternative, il est fort souhaitable de trouver un endroit qui en permette la viabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation de tenir compte de la *Loi sur l'instruction publique* dans la mise en place d'une école à vocation particulière et de tenir compte notamment des articles 239 et 240;

CONSIDÉRANT qu'il est important qu'un tel projet puisse trouver un milieu favorable à son implantation;

CONSIDÉRANT que de façon prévisible, l'implantation d'un tel projet augmenterait le nombre de locaux classes nécessaires à l'organisation scolaire, et ce, pour une même clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la commission scolaire d'avoir une vision globale de son organisation et d'assurer la plus grande stabilité possible à l'ensemble des élèves de son territoire;

CONSIDÉRANT que les élèves de ce nouveau programme proviendraient de l'ensemble du territoire de la commission scolaire et que pour cette raison, les incidences sur l'organisation du transport doivent être étudiées;

CONSIDÉRANT la politique d'inscription et l'obligation légale de la commission scolaire de mener une consultation auprès de certains groupes avant d'y apporter tout amendement.

SUITE, PAGE 7

Initiales
du président

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Marc Bergeron :

- de reconnaître que le projet d'une école alternative constitue une voie d'apprentissage intéressante à proposer aux élèves du primaire, sous réserve d'être en mesure de dégager les espaces disponibles, à compter de l'année scolaire 2018-2019;
- d'affirmer qu'indépendamment de la nécessité de l'engagement des parents des élèves qui fréquenteraient ce nouveau programme, il appartient aux services éducatifs de la commission scolaire d'assurer le leadership de ce projet;
- de donner mandat à la direction générale de procéder à l'analyse des espaces disponibles dans les établissements du primaire à moyen et à long terme, et ce, dans une perspective globale. Une analyse d'hypothèses possibles et des impacts de l'intégration d'un tel projet sont aussi demandé;
- de revenir en conseil des commissaires aux fins d'une décision à la lumière des éléments d'analyse requis.

Madame la commissaire Lucie Gagnon demande le vote sur la proposition principale :

POUR : 12

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

**La proposition est
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**7. OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE JEANNE-MANCE - SYSTÈME CHAUFFAGE
PHASE II (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*.

Le projet consiste au remplacement du système de chauffage de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 12 décembre 2016.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 19 janvier 2017, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Les travaux débiteront en mars pour se prolonger jusqu'à la fin septembre. Un tableau comparatif et la recommandation de l'ingénieur sont présentés.

RÉSOLUTION CC : 2314/2017

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet.

SUITE, PAGE 8

Initiales
du président

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Gaétan Delage

- d'octroyer le contrat pour le remplacement du système de chauffage de l'école Jeanne-Mance à l'entreprise Groupe CEVEC Inc., au montant de 1 405 707.00 \$ (*avant taxes*);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION (Direction générale – Dossier de décision)

La tenue des prochaines élections scolaires est prévue pour le 4 novembre 2018. La *Loi sur les élections scolaires* précise que le directeur général est d'office le président d'élections scolaires. La loi précise aussi que ce mandat peut être délégué à une autre personne.

Dans le contexte des mandats à réaliser au niveau de la direction générale et du secrétariat général, il apparaît pertinent de déléguer cette tâche à une autre personne telle que le permet la loi.

De plus, il est proposé que la présente délégation soit en vigueur jusqu'au prochain scrutin général du 4 novembre 2018.

RÉSOLUTION CC : 2315/2017

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les élections scolaires* prévoit que la responsabilité de président d'élection est assumée d'office par la direction générale de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de déléguer cette fonction à une autre personne;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent dans le contexte actuel de déléguer ce mandat;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Marc Bergeron, de nommer M. Marc Morin, au poste de président d'élection, pour tout scrutin à être tenu d'ici les prochaines élections générales ainsi que pour le scrutin général du 4 novembre 2018.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. RAPPORT D'APPRÉCIATION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2016 (Service des ressources financières – Dossier d'information)

La directrice générale adjointe, Mme Carmen Lemire, dépose le rapport d'appréciation de l'évolution financière au 31 décembre 2016 et répond aux questions des membres du conseil.

SUITE, PAGE 9

Initiales
du président

Ce rapport se traduit par un écart favorable global de 432 000.00 \$ par rapport au budget. Les écarts favorables sont de l'ordre de 1 041 000.00 \$, tandis que les écarts défavorables sont de 609 000.000 \$.

L'écart favorable global est notamment attribuable à une organisation scolaire plus efficiente, à la suite de la mise en œuvre des recommandations de Raymond, Chabot, Grant, Thornton (751 000.00 \$). Le commissaire Alain Charest se réjouit des retombées et du suivi accordé aux recommandations de RCGT. Il salue les efforts déployés à cet égard.

Parmi les écarts défavorables, on note l'assurance-salaire et droits parentaux du personnel enseignant (*secteur jeunes*), qui s'élève à 300 000.00 \$ (*budget de 2,125 millions \$*).

À la lumière des résultats présentés et de l'utilisation des surplus par les écoles, le commissaire Patrick Lagueux se questionne sur la possibilité de « *mettre les comptes à zéro* » lors d'un changement à la direction d'un établissement. La question pourra être soulevée de nouveau lors de la préparation du prochain budget.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Lyne Bélanger)

Madame Bélanger fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses questions au sujet de la liste des chèques # 212.

11. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Le commissaire-parent, M. Marc Bergeron, fait un retour sur la dernière séance ordinaire du comité de parents, tenue le 18 janvier 2017. À cette occasion, le président et la directrice générale de la commission scolaire ont fait la présentation du rapport annuel 2015-2016, un exercice apprécié de la part des membres du comité. Par ailleurs, la directrice générale (*Mme Lefebvre*) a partagé son vécu depuis son entrée en fonction, de même que sa vision de l'éducation.

Les membres du comité ont également procédé à l'étude des retombées du *Projet de loi 105* et, ce faisant, des modifications à la *Loi sur l'instruction publique*.

Par ailleurs, les membres du comité ont échangé sur les différents projets/réalisations qui se vivent dans leur milieu respectif.

Enfin, le 15 février 2017, le comité de parents accueillera un conférencier qui traitera des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

12. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président fait un tour d'horizon de différents sujets :

- Conseil jeunesse : la tournée des conseils d'élèves se poursuit, en vue de la tenue du conseil jeunesse en mars 2017. Le CFER et le programme Sprint pourraient s'ajouter à la démarche.
- Tournée des équipes-école : il ne reste qu'une équipe à rencontrer. Une synthèse de la tournée sera présentée au conseil prochainement.
- Tournée des partenaires – Rapport annuel : à ce jour, M. Houle a présenté le rapport annuel à la Ville de Drummondville, aux deux députés provinciaux (*Drummond – Bois-Francs et Johnson*), au comité de parents et à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec.

SUITE, PAGE 10

Initiales
du président

- Journées de la persévérance scolaire (du 13 au 17 février) : des discussions sont en cours avec la direction générale sur les façons de souligner ces journées à la commission scolaire.
- Semaine des enseignantes et enseignants : elle a lieu du 5 au 11 février 2017. À l'invitation du président, les membres du conseil sont invités à transmettre un message d'appréciation aux établissements de leur circonscription respective.

13. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

14. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 46, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle